

**DECRET N°2011-603** du 12 Septembre 2011

Chargeant Madame **Adidjatou Alayi MATHYS**, Ministre de l'Economie et des Finances, du Mardi 06 septembre 2011 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur **Marcel Alain de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;  
VU Le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement ;

**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur **Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, son intérim sera assuré par **Madame Adidjatou A. MATHYS**, Ministre de l'Economie et des Finances, pour compter du Mardi 06 septembre 2011 jusqu'à son retour.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 Septembre 2011

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**